

①

ACCORD DE DAKAR

ENTRE LE TCHAD ET LE SOUDAN

signé à Dakar, Sénégal, le 13 mars 2008
sous les auspices de Son Excellence Maître Abdoulaye WADE,
Président de la République du Sénégal
Médiateur sollicité par les deux parties

Nous,

Idriss Déby Itno

Président de la République du Tchad,

Omar Hassan El Béchir

Président de la République du Soudan

Pour mettre définitivement fin aux différends qui opposent nos deux pays, rétablir la paix et la sécurité dans la sous région, nous convenons de ce qui suit :

1°) décidons solennellement devant nos Pairs et les représentants de la Communauté Internationale

- de nous réconcilier,
- de normaliser les relations entre nos deux pays, et
- de nous donner les moyens de contribuer à la paix et à la stabilité dans nos deux pays et dans la région.

2°) réitérons le respect de nos engagements pris antérieurement notamment l'Accord de Tripoli du 8 février 2006, l'Accord cadre de Khartoum et ses protocoles additionnels du 28 août 2006, la déclaration de Cannes du 15 février 2007 et l'accord de Riyad du 3 mai 2007. En vue de mettre en œuvre de façon effective ces accords, nous demandons à la Communauté Internationale en général, et en particulier à la Libye, au Congo, au Sénégal, au Gabon, en Erythrée, à la CEN-SAD, à la CEEAC et à l'Union Africaine de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la mise sur pied de la force de paix et sécurité afin de garantir et d'observer les opérations mixtes de sécurisation de la frontière commune ;

3°) convenons à cet égard de mettre sur pied un **Groupe de Contact** qui se réunit une fois par mois dans une des capitales des pays membres du groupe. Il est composé des Ministres des Affaires Etrangères des pays énumérés au paragraphe 2 ou de tout représentant désigné à cet effet. Ce groupe de contact est chargé du suivi, de la mise en œuvre de bonne foi du présent accord et du monitoring de ses violations éventuelles. Il est co-présidé par la Libye et le Congo;

4°) nous engageons solennellement à interdire toute activité de groupes armés et à empêcher l'utilisation de nos territoires respectifs pour la déstabilisation de l'un ou l'autre de nos Etats ;

5°) exprimons nos sincères remerciements et notre grande appréciation à Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, Président en exercice de la 11^{ème} Session Islamique au Sommet pour les efforts louables qu'il ne cesse de déployer afin que règnent la paix, la sécurité, la stabilité et la coopération entre les deux pays, dans la sous région et dans le Contient Africain tout entier ;

6°) exprimons aussi notre profonde gratitude à Son Excellence le Président El Hadj Omar Bongo Ondimba pour son action inlassable pour la concorde et la paix dans la sous région ;

6°) remercions enfin pour leur présence et leur contribution le groupe des observateurs, en particulier le Secrétaire Général des Nations Unies.

ONT SIGNÉ ET PARAPHE

à Dakar, Sénégal, le 13 mars 2008

LES PARTIES ET LES FACILITATEURS

Son Excellence Idriss Déby Itno
Président de la République du Tchad,

Son Excellence Omar Hassan El Béchir
Président de la République du Soudan,

Son Excellence Abdoulaye Wade
Président de la République du Sénégal
Facilitateur

Son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba
Président de la République Gabonaise
Facilitateur

Pour le Président en exercice de l'Union Africaine
Son Excellence Jakaya KIKWETE
Son Excellence M. Alpha Oumar KONARE
Président de la Commission de l'Union Africaine

EN PRESENCE DE :

L'Union Européenne

Les Etats-Unis d'Amérique

La France

Le Secrétaire Général des Nations Unies

Le Secrétaire Général de l'OCI